

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2014

Le 19 Février 2014 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'OBJAT (dûment convoqué le 12 février 2014) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Philippe VIDAU, Maire.

Au cours de cette séance ont été examinés les dossiers suivants :

1 - MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE A LA FILIERE TECHNIQUE

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la nouvelle réglementation, il convient de modifier les coefficients de grade, de service ainsi que le montant de l'enveloppe annuelle applicable à la filière technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions faites et dit que l'autorité territoriale fixera le coefficient individuel applicable aux agents bénéficiaires de l'Indemnité Spécifique de Service et de la Prime de Service et de Rendement.

2 - CONCERT DU 34^{EME} FESTIVAL DE LA VEZERE EN L'EGLISE D'OBJAT - SIGNATURE DE CONVENTION

Mme Françoise AUBOIROUX, Adjointe au Maire rappelle à l'assemblée avoir été sollicitée par l'Association « Les Amis du Festival de la Vézère » qui propose que soit donné, en l'église d'Objat le 29 juillet 2014, un concert intitulé « une heure avec ... Mozart » dirigé par Philippe Bernold et interprété par de jeunes talents du Conservatoire Supérieur de Paris.

L'association organisatrice du 34^{eme} Festival de la Vézère souhaite que les engagements de chacune des parties soient contractualisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association « Les Amis du Festival de la Vézère » et à mandater la somme de 610 euros pour frais d'organisation à la signature du contrat.

3 - MULTI-ACCUEIL COLLECTIF D'OBJAT - PARTICIPATIONS FAMILIALES 2014 - STRUCTURES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

M. Ludovic COUDERT, Conseiller Municipal Délégué, informe l'Assemblée que conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de déterminer les nouveaux montants de ressources plafond fixées à 4 811.83 € et plancher soit 629.13 € (en cas d'absence de ressources) à retenir pour l'application du taux d'effort (coefficient multiplicateur modulé en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille), permettant de déterminer le montant des participations familiales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

.../...

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer le taux plancher précisé mais de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà des ressources mensuelles plafond déterminées par la CNAF.

4 - PLAN LOCAL D'URBANISME - PROCEDURE DE REVISION

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 11 octobre 2012, il a été décidé d'adopter le Plan Local d'Urbanisme présenté.

Désormais il convient, suite à la modification du zonage du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) ainsi que des limites communales, d'intégrer ces nouvelles parcelles en révisant le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

5 - CESSION D'UNE PARCELLE A UN PARTICULIER

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, informe le Conseil Municipal avoir reçu dernièrement un courrier d'un administré souhaitant acquérir une partie de la parcelle n° 86 d'une superficie de 135 m² environ située à Bridelache, propriété de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder à la SCI ISA une partie de la parcelle n° 86 d'une superficie de 135 m² environ à Bridelache et sollicite l'avis du Service des Domaines.

6 - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL AU MAIRE

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Maire dans le cadre de ses fonctions est amené à effectuer de multiples déplacements. C'est ainsi que ce dernier doit se rendre prochainement au 93^{ème} Congrès de la Fédération des Marchés de France à TOURS, du 24 au 26 février 2014 inclus.

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que les frais occasionnés par ces déplacements soient remboursés au Maire sur présentation de justificatifs.

7 - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire donne lecture des chapitres budgétaires et des sommes qui y sont affectées, constituant les budgets primitifs 2014 soit :

* Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse : 753 862.83 €

Fonctionnement : 748 362.83 €

Recettes : 740 698 € Dépenses : 748 362.83 €

plus 7 664,83 € résultat de fonctionnement reporté

Investissement : 5 500 €

Recettes : 5 500 € Dépenses : 5 500 €

*** Budget « Médiathèque » : 98 100 €**

Fonctionnement : 98 100 €

Recettes : 98 100 € Dépenses : 98 100 €

*** Budget « Espace Loisirs » : 241 000 €**

Fonctionnement : 241 000 €

Recettes : 241 000 € Dépenses : 241 000 €

*** Budget principal de la Commune : 8 837 744.41 €**

Fonctionnement : 4 575 620.68 €

Recettes : 4 338 903 € Dépenses : 4 575 620.68 €
excédent reporté 236 717.68 €

Investissement : 4 262 123.73 €

Recettes : 2 742 242.21 € Dépenses : 2 400 164.66 €
restes à réaliser restes à réaliser 852 784.88 €
et 1 009 174.19 € solde d'exécution reporté

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les quatre budgets primitifs présentés.

7 bis - SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire présente à l'Assemblée les demandes de subvention de fonctionnement adressées par les diverses associations Objatoises au titre de 2014 et celles émanant d'associations extérieures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de budgéter la somme de 65 000 € au titre des subventions de fonctionnement à verser aux associations.

8 - DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2014

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire présente à l'Assemblée les divers dossiers de subventions déposés auprès de l'Etat :

Etat

- Hôtel de Ville - accessibilité du 1^{er} étage : 19 840 €
- Hôtel de Ville - rénovation des façades : 33 600 €
- PAB 3^{ème} tranche (Place Charles de Gaulle) : 28 000 € Bonus Eco 12 000 €
- Programme Voirie 2014 : 32 000 €
- Ecole Numérique Rurale : 5 588.50 €

9 - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2014 AU CONSEIL GENERAL
et du Conseil Général, en vue de l'octroi d'aides financières concernant :

Département

- Acquisitions foncières - parcelle RD 901 : 7 650 €
- Ecole Numérique Rurale : 2 250 €
- Mise en sécurité 1^{ère} tranche Rue des Diligences : 11 500 €
- Dissimulation des réseaux EP 1^{ère} tranche Avenue R. Poincaré : 11 500 €
- Dissimulation des réseaux de télécommunications 1^{ère} tranche Avenue R. Poincaré : 19 552 €

Les divers dossiers présentés ont été acceptés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45.